



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2012

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
Eléments importants de l'année 2012 :	5
1- INDICATEURS TECHNIQUES.....	7
1-1 Territoire desservi.....	7
1-2 Organisation du Service Environnement.....	8
1-3 Collecte des déchets provenant des ménages :	9
1-3-1 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	9
1-3-2 Déchets recyclables secs et verre	10
• Modalités de collecte.....	10
• Fréquence de collecte	11
• Résultats de collecte	12
1-3-3 Le verre.....	12
1-3-4 Synthèse sur le recyclage des déchets d'emballage, des papiers et du verre.....	13
1-3-5 Collecte des encombrants	13
1-3-6 Déchèteries.....	16
• Organisation.....	16
• Fréquentation :	16
• Performances :	17
1-3-7 Actions de communication et de sensibilisation	18
1-4 -Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service	20
1-5 Traitement	20
1-5-1 Centres de Tri	20
• Centre de tri de Sita.....	20
• Centre de tri Véolia	20
1-5-2 Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) :.....	21
1-5-3 Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND).....	21
• CSDND de Saint-Palais.....	21
• CSDND d'Orval.....	22
1-5-4 Quai de transfert	22
2 - INDICATEURS FINANCIERS	23
2-1 Les modalités d'exploitations.....	23

2-2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement	23
2-3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	24
2-4 Produits des droits d'accès aux centres de traitement par des collectivités clientes	24
2-5 Montant des aides reçues par les éco organismes	24
2-6 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	24
ANNEXES.....	25

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi conformément au décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2012.

Éléments importants de l'année 2012 :

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur les modalités de collecte et de traitement des déchets ménagers, des décisions ont été prises pour optimiser la collecte, le tri et le traitement des déchets aussi bien en matière économique, environnementale que de niveau de service rendu à l'usager. Les orientations suivantes ont été retenues :

- baisse des fréquences de collecte des ordures ménagères pour les communes de Saint-Doulchard (passage de trois à deux collectes hebdomadaires dans le centre ville et de deux à une collecte pour le reste de la commune), Marmagne (passage de deux à une collecte par semaine) ainsi que pour le centre ville de Bourges (passage de quatre à trois collectes par semaine), la mise en œuvre de ces baisses de fréquence a eu lieu le 1^{er} juillet 2013.
- passage d'une collecte en points d'apport volontaire à une collecte en porte à porte pour les emballages pour les communes les plus densément peuplées de l'agglomération : Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, La Chapelle Saint-Ursin et Trouy comme cela existe déjà à Bourges, cette collecte débutera fin 2013.
- harmonisation des consignes de tri : aujourd'hui, trois consignes de tri différentes coexistent sur le territoire de l'agglomération ce qui rend difficile toute action de sensibilisation auprès des usagers. Il a été décidé par les élus de retenir une seule consigne pour tout le territoire : tri d'une part de tous les déchets d'emballage et d'autre part de tous les papiers en apport volontaire comme c'est actuellement le cas sur la commune de Bourges, la mise en œuvre de cette décision aura lieu après la dotation en bacs jaunes des quatre nouvelles communes.

En parallèle, il a été décidé par les élus de doter progressivement de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles tous les habitants de l'agglomération. Ainsi, à fin 2012, 9 communes étaient équipées et les 7 restantes l'ont été à la fin du premier semestre 2013.

Les habitants des 4 communes (Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, La Chapelle Saint-Ursin et Trouy) qui vont passer en collecte en porte à porte pour les déchets d'emballage seront dotés de bacs à couvercle jaune à l'automne 2013.

Le réseau des 6 déchèteries (Trouy, La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Just, Saint-Doulchard, Les Danjons et Les Quatre Vents) est très hétérogène. Aussi, un diagnostic du niveau de service rendu par chacune mais aussi de leur répartition sur le territoire a été réalisé. Il a abouti au cours de l'année 2012 à la proposition d'un programme complet de modernisation du réseau. L'objectif est d'offrir des équipements de qualité, bien répartis sur le territoire, pour tous les habitants tout en adaptant le niveau de prestations aux fréquentations constatées. Aussi, de fin 2013 à 2016, seront successivement modernisées les déchèteries de Saint-Just, Saint-Doulchard, La Chapelle Saint-Ursin et Trouy. En parallèle, sera créée une nouvelle déchèterie au sud de Bourges afin d'avoir une meilleure répartition de ces équipements sur le territoire ce qui permettra à terme la fermeture de la déchèterie des Danjons.

Les contrats de collecte, tri et exploitation des déchèteries arrivaient à échéance le 31 décembre 2012. Des consultations par voie d'appels d'offres ont été lancés en 2012 pour :

- La collecte des déchets (4 lots)
- Le tri et la valorisation des déchets (3 lots)
- L'exploitation des déchèteries (10 lots)

Le lot « Collecte en porte à porte » a été déclaré sans suite pour des motifs d'ordre économique. Les prestations de collecte en porte à porte ont fait l'objet d'avenants pour être prolongées jusqu'au 30 juin 2013, afin de permettre la relance d'une consultation.

Les autres marchés ont été attribués et ont débuté le 1^{er} janvier 2013

Le compost produit au CTVD n'est pas conforme à la norme NFU 44051 en raison de taux trop importants de certains éléments polluants : inertes (verre, plastiques, etc...) et plus ponctuellement de certains métaux lourds. Il est utilisé à des fins agricoles dans le cadre d'une autorisation préfectorale d'épandage. Aussi, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été missionné par Bourges Plus pour l'accompagner dans un projet de réhabilitation du CTVD dont l'objectif est d'améliorer la qualité du compost produit. Trois candidats ont participé à une consultation (dialogue compétitif) en 2012, avec poursuite en 2013.

1- INDICATEURS TECHNIQUES

1-1 Territoire desservi

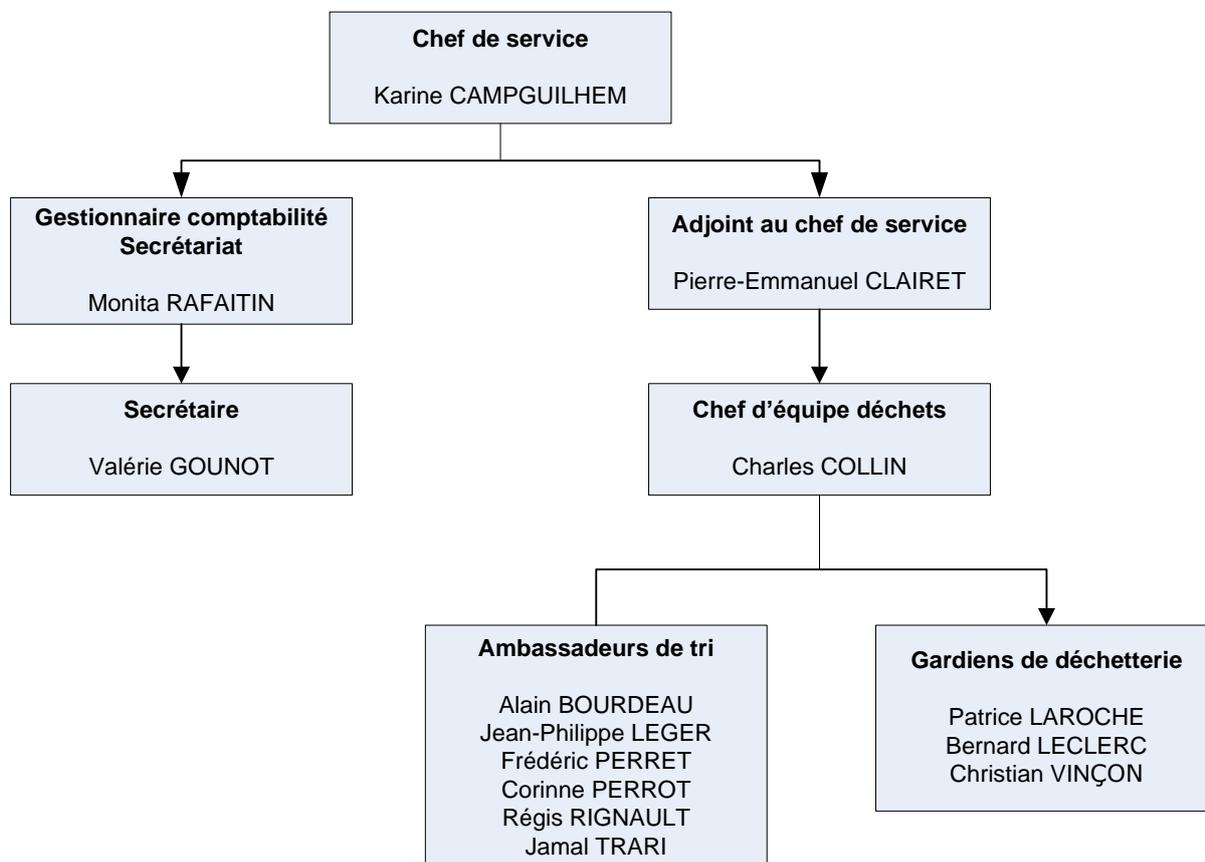
La Communauté d'Agglomération de Bourges est constituée de quatorze communes pour une population totale d'environ 96 000 habitants. En raison de modalités de collecte des recyclables différentes selon les communes, le territoire a été découpé en 4 zones (cf. carte en annexe) :

- Bourges (66 381 habitants soit 69,1% de la population),
- Saint-Germain du Puy (4 830 habitants soit 5% de la population),
- Secteur Sud : communes d'Annoy, Arçay, La Chapelle Saint-Ursin, Morthomiers, Le Subdray, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just, Trouy, (11 812 habitants soit 12,3% de la population),
- Secteur Nord : communes de Berry-Bouy, Marmagne, Saint-Doulchard, Saint-Michel de Volangis (12 924 habitants soit 13,5%).

Communes	Population INSEE (sans double compte et totale)			Taux d'habitat vertical	Densité INSEE
	1999	2007	2010		2010
	Sans double compte	Pop municipale	Pop municipale	%	hab/km ²
Annoix	263	229	231	2%	20
Arçay	378	476	533	1%	29
Berry-Bouy	934	1 113	1 216	0%	39
Bourges	72 434	71 155	66 381	56%	966
La Chapelle Saint Ursin	3 194	3 208	3 205	3%	409
Le Subdray	711	826	943	1%	46
Marmagne	1 941	1 996	2 041	2%	54
Morthomiers	589	673	731	0%	50
Plaimpied-Givaudins	1 642	1 678	1 744	4%	43
Saint Doulchard	9 014	8 941	9 197	16%	383
Saint Germain du Puy	5 007	4 846	4 830	20%	223
Saint Michel de Volangis	330	439	470	1%	40
Saint Just	558	586	598	3%	27
Trouy	2 976	3 826	3 827	2%	165
TOTAL Bourges Plus	99 971	99 992	95 947	45%	

1-2 Organisation du Service Environnement

Le Service Environnement était composé au 1er janvier 2012 de 14 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



1-3 Collecte des déchets provenant des ménages :

1-3-1 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

- Modalités de collecte

La collecte des OMr se déroule presque exclusivement en porte à porte. Dans des cas très particuliers de difficultés d'accès pour le camion benne et pour éviter les marches arrières pour raisons de sécurité, la collecte s'effectue alors en bout de voie.

La collecte se réalise :

- A Bourges, en bacs roulants, en colonnes d'apport volontaire enterrées et en sacs. Ces contenants sont fournis par Bourges Plus à chaque foyer. Cela représentait au 31 décembre 2012, 24 663 bacs roulants verts soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2011. Des sacs sont destinés aux foyers ne pouvant stocker de bacs roulants. Ils ont été distribués par les agents de sensibilisation et de maintenance en mars et septembre en porte à porte auprès de 1 850 foyers environ. Ceux-ci sont principalement localisés en centre ville de Bourges. En 2012, près de 320 000 sacs ont ainsi été fournis aux habitants. Pour 3 sites représentant environ 400 foyers, des colonnes enterrées sont à leur disposition.
 - En 2012, les foyers d'Arcay, Annoix, Berry-Bouy, Le Subdray, Marmagne, Saint-Doulchard, Saint-Michel de Volangis et Trouy ont été dotés en bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères ce qui a représenté 7 408 bacs, soit une augmentation de 30% du parc de bacs roulants verts.
- Fréquences de collecte 2012

COMMUNES	FREQUENCES DE COLLECTE
Bourges	Centre ville : C4 à C6 (C11 pendant les Nuits Lumières en hyper-centre ville durant les mois de juillet et août) Hors Centre ville : C2
Saint-Doulchard	Centre ville : C3 ; Hors centre ville : C2
Saint-Germain du Puy et Marmagne	C2
Autres communes	C1

- Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 24 296,3 tonnes en 2012, soit une baisse de 1,4% par rapport à 2011.

OMr en kg/hab/an	Bourges Plus	Cher	Région Centre	France
2010	247,4	218,9	/	/
2011	246,5	228,4	248,1	288,6
2012	249,7	/	/	/

La production d'ordures ménagères par habitant de l'agglomération est supérieure à la moyenne observée dans le Cher mais inférieure aux données régionales et nationales.

Ces différences s'expliquent principalement par le mode d'habitat, les collectivités urbaines produisent en effet plus de déchets par habitant que les collectivités rurales (en 2011, les moyennes nationales sont de 290 kg/hab/an en habitat urbain pour 225 kg/hab/an en habitat rural).

En valeur absolue, la production d'OMr a elle diminué puisqu'elle est passée de 24 647 tonnes en 2011 à 24 296 tonnes en 2012.

Il est important de rappeler ici que la population prise en compte en 2010 et 2011 était celle de 2007 (99 992 habitants) alors que c'est celle du recensement de 2010 (95947 habitants) qui a été prise en compte pour 2012.

Au sein de l'agglomération, ce ratio varie de 185 kg/hab/an pour le secteur sud (habitat rural) à 267 kg/hab/an à Bourges (habitat urbain).

Toutes les OMr de l'agglomération sont traitées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges. Le fonctionnement de cette installation est détaillé dans la partie Traitement.

1-3-2 Déchets recyclables secs et verre

- **Modalités de collecte**

Trois dispositifs de collecte et de tri des déchets existent sur le territoire de Bourges Plus :

A Bourges, la collecte sélective s'effectue en deux flux :

- ✓ Les emballages légers (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes) sont collectés en porte à porte en bacs roulants à couvercle jaune ou en sacs jaunes translucides pour les foyers ne disposant pas de place suffisante pour stocker un bac,
- ✓ Les journaux, revues et magazines sont collectés en apport volontaire.

Dans les communes des secteurs sud et nord, la collecte sélective est également réalisée en deux flux, mais avec des flux différents :

- ✓ Corps creux (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques)
- ✓ Corps plats (cartonnettes, journaux, revues et magazines).

Ces déchets sont collectés en apport volontaire.

A Saint-Germain du Puy, la collecte sélective s'effectue en un seul flux : les emballages légers et les journaux, revues et magazines sont collectés en porte à porte en sacs jaunes translucides. Pour certains immeubles collectifs, des bacs à couvercles jaunes sont également présents en complément des sacs jaunes.

L'organisation de la collecte est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Secteurs	Population	Mode de collecte	Conditionnement
Emballages	Bourges	66 381 (69,1%)	Porte à porte en C1 sauf centre ville enC2	Bacs, sacs
JMR			Apport volontaire	Colonnes d'apport volontaire
Corps plats	Secteurs Nord et Sud	24 736 (15%)		
Corps creux				
Emballages/ JMR	Saint-Germain du Puy	4 830 (4,8%)	Porte à porte en C1	Sacs
Verre	Tout Bourges Plus	95 947	Apport volontaire	Colonnes d'apport volontaire

La collecte des recyclables s'effectue donc par l'intermédiaire de :

- Bacs roulants à couvercle jaune et colonnes d'apport volontaires enterrées pour les usagers de Bourges. Cela représente 21 666 bacs roulants mis à disposition par Bourges Plus, et 11 colonnes enterrées à Bourges
- Sacs jaunes : la distribution par les agents de sensibilisation et de maintenance de près de 162 000 sacs jaunes translucides pour 1 850 foyers de Bourges (distribution 2 fois par an en mars et septembre 2012) et tous les foyers de Saint-Germain du Puy (distribution une fois par an en septembre 2012 à 2 207 foyers),
- Colonnes d'apport volontaire (aériennes et enterrées) : 233 colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables secs sont installées sur tout le territoire de Bourges Plus (hormis Bourges et Saint-Germain du Puy) réparties en 195 colonnes pour les papiers et corps plats et 38 pour les corps creux.

- **Fréquence de collecte**

Les recyclables secs sont collectés en porte à porte.

- A Bourges, deux fois par semaine en centre ville et une fois sur le reste de la commune,
- A Saint-Germain du Puy, une fois par semaine.

- **Résultats de collecte**

En 2012, 4 581 tonnes de déchets recyclables secs (emballages et papier) ont été collectés sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, la quantité était la même en 2011. Cela correspond à un ratio de l'ordre de 45,8 kg/hab/an, ce qui constitue une performance proches des moyennes départementales, régionales et nationales :

Déchets recyclables secs en kg/hab/an	Bourges Plus	Cher	Région centre	France
2010	43,9	44,6	Nc	nc
2011	45,8	46,3	46,2	47,6
2012	47,7	Nc	Nc	nc

Le taux de refus moyen est de 15%. Il est très inférieur pour le flux Papiers collecté seul (9.8%).

1-3-3 Le verre

La collecte du verre est identique sur tout le territoire : elle s'effectue en apport volontaire grâce aux 237 colonnes implantées sur tout le territoire soit une colonne pour 425 habitants. Cette densité est conforme aux densités préconisées.

Des disparités existent cependant selon les communes.

2 908,88 tonnes ont été collectées en 2012, soit une hausse de 2,3% par rapport à 2011.

Les performances globales de collecte sont inférieures aux chiffres constatés au niveau du département et de la région.

Verre en kg/hab/an	Bourges Plus	Cher	Région centre	France
2010	29			
2011	28,4	38,3	33,5	29,1
2012	30,3			

Les performances de collecte observées selon les communes sont disparates. Il n'est toutefois pas significatif de comparer les communes. En effet, certaines colonnes d'apport volontaires sont plus « attractives » que d'autres même si elles sont situées en dehors de la commune de résidence (colonne implantée sur le parking d'une grande surface par exemple).

Un meilleur tri de ce matériau facilement valorisable doit être recherché d'autant plus que, la présence du verre dans les ordures ménagères est une source de pollution pour le compost produit et présente un risque de blessure pour la collecte en sac.

Une campagne de sensibilisation sur la collecte verre a été réalisée à la fin de l'année 2012 sur différents supports (flancs de bus, affiches, panneaux lumineux déroulants, ...) mais elle n'a pas permis d'obtenir une notable augmentation du tri.

1-3-4 Synthèse sur le recyclage des déchets d’emballage, des papiers et du verre

Au total, ce sont donc 78 kg/hab/an qui ont été collecté au titre des déchets d’emballage, papiers et verre et 70.8 kg/hab/an qui ont été expédiés dans les filières de recyclage.

Si ces résultats sont dans les moyennes nationales, de nombreux déchets qui devraient être recyclés sont encore collectés avec les ordures ménagères résiduelles.

En 2012, Bourges Plus a fait réaliser une caractérisation des ordures ménagères résiduelles.

Ainsi, à 4 dates différentes, 2 échantillons de 250 kg environ issus de la collecte en porte à porte des ordures ménagères ont été isolés et triés manuellement en plus de 30 catégories différentes (cf. détail des catégories en annexe).

Cette opération a fait apparaître que l’on retrouve l’équivalent en moyenne :

- 21,5 kg/hab/an de déchets d’emballage recyclables,
- 12,1 kg/hab/an de verre recyclable,
- 30,6 kg/hab/an de papiers recyclables,

Soit 64,2 kg/hab/an de matériaux recyclables.

Le potentiel recyclable serait donc de 142,2 kg/hab/an et ce sont donc seulement 54,9% des déchets recyclables qui le sont réellement.

Même si cette caractérisation s’appuie sur un échantillonnage ponctuel (8 prélèvements répartis sur 4 dates au printemps 2012), elle est révélatrice de l’enjeu que représente la sensibilisation au tri de la population afin d’amener à trier une plus grande proportion de celle-ci.

1-3-5 Collecte des encombrants

La collecte des encombrants s’effectue de manière différenciée selon les communes.

La Ville de Bourges est divisée en dix sept secteurs collectés une fois par an. Les déchets ainsi collectés partent sans aucune valorisation en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

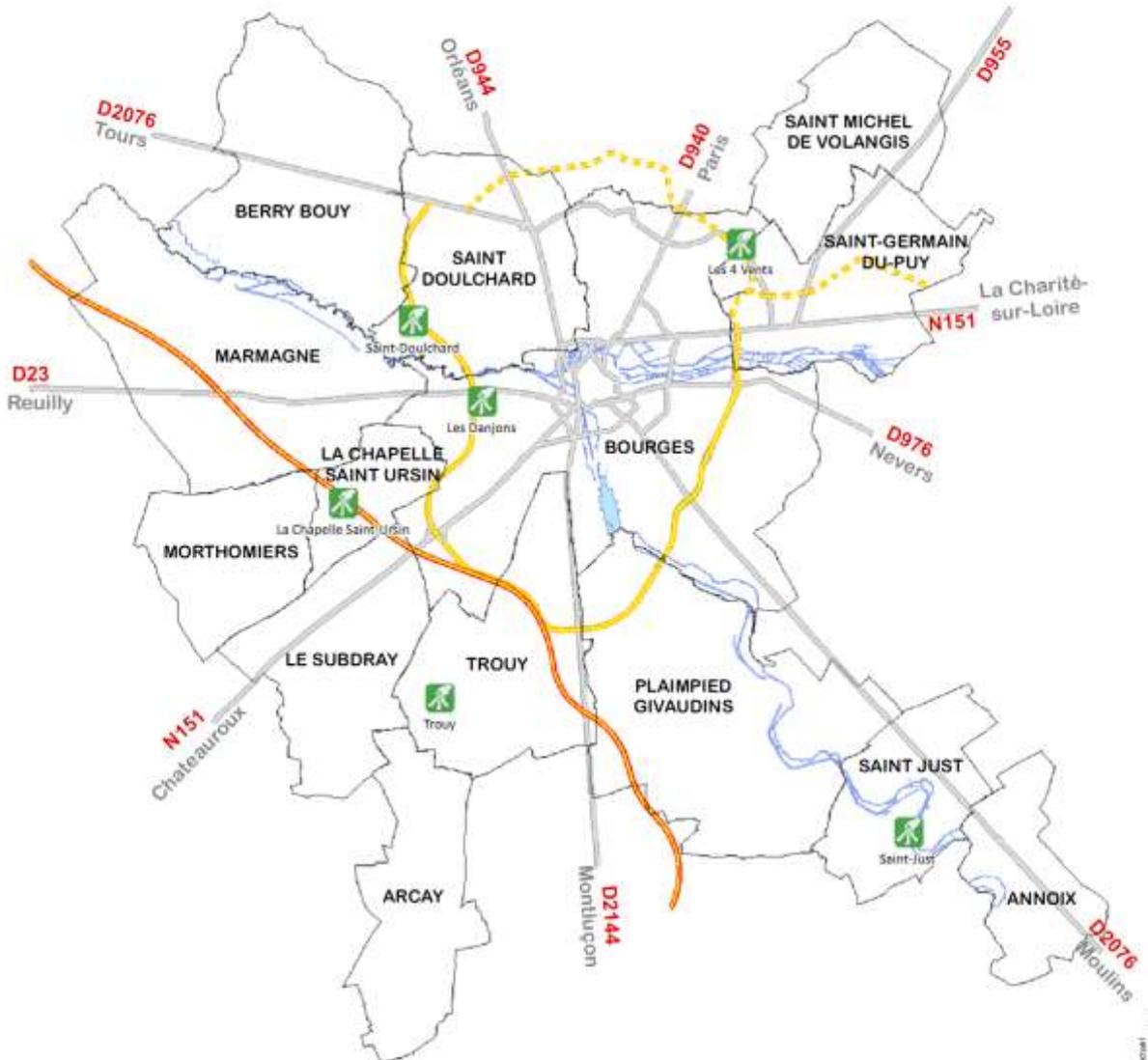
A Saint-Germain du Puy, la collecte des encombrants s’effectue deux fois par an en porte à porte dans toutes les rues. Dans le cadre du marché de collecte des encombrants, le prestataire a effectué un tri des encombrants afin d’en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE) : 1 tonne de déchets a pu être valorisée pour 22.70 tonnes de déchets collectés, soit un taux de valorisation de l’ordre de 5% Les 21.70 tonnes ont été orientés en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d’une convention avec la Communauté d’Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard.

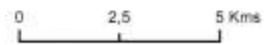
Les résultats de collecte des encombrants sont les suivants :

	Bourges	Saint-Germain du Puy
Tonnage enfoui hors valorisation	49,58 tonnes	22,7 tonnes
Performance en kg/hab.an	0,7	4,5

Sur les autres communes de Bourges Plus, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.



-  Déchèteries
-  Hydrologie
- Réseau routier**
-  Autoroute
-  Projets de contournements
-  Rocade
-  Axes Majeurs



N° : 00000001 - Réseau Déchèteries
 Source : Cadastre N° : 01030000
 Reproduction interdite - Document non contractuel
 Service Environnement Bourges Plus - SIG Bourges Plus



1-3-6 Déchèteries

Il y a six déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Saint-Doulchard	Route de Berry Bouy
Saint-Just	Les Rios
Trouy	Avenue des anciens combattants

• Organisation

Le gardiennage est assuré par un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard et par des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just. Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les six déchèteries accueillent les déchets suivants : carton, ferraille, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée.

Certains déchets ne sont encore acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc ...) :

- ✓ Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint- Doulchard,
- ✓ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Quatre Vents, Danjons,
- ✓ Amiante : Quatre Vents, Danjons.
- ✓ Pneus : Quatre Vents, Danjons, La Chapelle St Ursin, Trouy, St Just

• Fréquentation :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des six sites depuis 2010 a été la suivante :

Déchèteries	Nombre de passages		
	2012	2011	2010
Danjons	114 084	114 334	110 973
Quatre Vents	123 191	100 125	92 606
Saint-Doulchard	42 284	48 567	46 400
La Chapelle Saint-Ursin	24 585	nc**	16 200 (estimation)*
Trouy	22 890	nc**	15 400 (estimation)*
Saint-Just	11 999	nc**	4 700 (estimation)*

* : Comptages effectués ponctuellement par les gardiens et extrapolés pour l'année 2010

** : Comptages non effectués

- **Performances :**

En 2012, 20 415 tonnes ont été collectées soit 212 kg/hab/an, soit une baisse des tonnages réceptionnés de 2% par rapport à 2011. Les principaux flux sont les déchets verts, le tout-venant et les gravats.

	Bourges Plus	Cher (Source Conseil Général du Cher, valeur 2010)	Région Centre (ADEME 2007)	France (ADEME 2007)
Ratio apport en déchèterie en kg/hab/an	212..6	224	196	170

Les performances de réception de déchets sont les suivantes :

Flux	Quantité annuelle (en tonnes)			Variation 2011-2012	Ratio 2012 (en kg/hab/an)	Filières
	2010	2011	2012			
Tout Venant	4 837.00	4 253.92	4 843.13	14%	50.45	Stockage
Gravats	5 247.00	6 132.77	5 655.39	-8%	58.91	Stockage
Cartons	658.00	612.46	628.90	3%	6.55	Recyclage
Ferrailles	443.00	387.21	309.80	-20%	3.23	Recyclage
Amiante	71.00	87.06	80.50	-8%	0.84	Stockage
Déchets Ménagers Dangereux	96.00	91.68	107.16	17%	1.12	Retraitement
Bois	1 617.00	1 896.78	1 531.40	-19%	15.95	Recyclage
DEEE	376.00	358.90	305.00	-15%	3.18	Recyclage
Déchets Verts	7 153.00	6 973.00	6 882.00	-1%	71.69	Valorisation organique
Huiles alimentaires	5,87	5.70	7.32	28%	0.08	Valorisation
Pneus	Nc	Nc	43.09		0.45	Valorisation
Bidons vides huiles moteurs	12,7	13.45	21.37	59%	0.22	Retraitement
Total	20 499.00	20 812.93	20 415.06	-2%	212.66	

Le taux de valorisation des déchets est de 66% si l'on exclue les inertes conformément aux préconisations de l'ADEME. Il était de 70% en 2011. Cette baisse est due à la réduction des tonnages de bois conformes aux prescriptions des repreneurs qui ont été fortement durcies en 2012 et de déchets verts (en raison des conditions météorologiques principalement).

Filières	2010	2011	2012	% (hors gravats)	Taux de valorisation
Stockage (hors gravats)	4 908.00	4 341.00	4 923.63	33%	66%
Retraitement (divers)	96.00	91.00	128.53	1%	
Recyclage	3 094.00	3 255.00	2 825.51	19%	
Valorisation organique	7 153.00	7 288.00	6 882.00	47%	
Total	15 251	14 975	14 760		
Stockage (gravats uniquement)	5 247.00	6 132.77	5 655.39		

1-3-7 Actions de communication et de sensibilisation

Au 1^{er} décembre 2012, six agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein du Service Environnement.

Ces agents interviennent :

- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service (0800 89 77 30). En 2012, 2 899 appels ont été reçus soit une augmentation de 56 % par rapport à 2011. Une part importante des appels ont donné lieu à des actions (déplacement sur site, livraison de bacs, apport de renseignements complémentaires, etc...), pour d'autres, une réponse est immédiatement donnée à l'utilisateur.

L'augmentation des appels peut s'expliquer par les actions de conteneurisation dans plusieurs communes mais aussi par la meilleure connaissance de ce service par les usagers de la communauté d'agglomération.

Les agents de sensibilisation

Les agents de sensibilisation interviennent également auprès de public cibles (scolaires, public adolescent, sensibilisation dans les immeubles, etc...). Ainsi, en 2012, onze interventions ont été menées en lien avec établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Différents documents de sensibilisation et actions de communication ont été réalisés en lien avec le service Communication.

Ainsi, les agents de sensibilisation ont animé un stand durant le Printemps de Bourges et à la Foire Exposition de Bourges. Ils étaient également présents sur d'autres manifestations (Fête des Flots à Trouy, etc...). Au Printemps, la manifestation nationale « Les DEEEglingués » organisée par la filière des DEEE a été relayée dans les 6 déchèteries de Bourges et par la tenue du stand de Bourges Plus lors de la Foire Exposition de Bourges.

Les agents de sensibilisation réalisent également des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémotri.

Les agents de maintenance et de contrôle

Les agents de maintenance assurent également des missions de fourniture et de maintenance des différents outils de précollecte que l'on peut classer en trois grandes catégories :

- ✓ **la fourniture et la maintenance des bacs roulants** :
Cette année, le périmètre d'intervention de l'agent de maintenance a été notablement élargi avec la conteneurisation en début d'année des communes d'Annoix, Arcay, Marmagne, Le Subdray et Trouy puis en fin d'année les communes de St Doullard, Berry-Bouy, et St Michel de Volangis. Un agent et un véhicule sont quasi exclusivement dédiés à cette mission. En 2012, plus de 2 256 bacs roulants ont été livrés et/ou retirés, soit une augmentation de 33% par rapport à 2011 (1700 bacs livrés ou retirés) en raison du début de la conteneurisation des ordures ménagères qui ont nécessité de nombreuses interventions du service. 445 interventions de maintenance ont également été effectuées soit 4 % de plus qu'en 2011. A chaque mise à disposition de bacs, l'utilisateur se voit remettre un mémo tri ainsi qu'un calendrier de collecte.
- ✓ **la distribution de sacs poubelles** :
Trois prestations de distribution de sacs ont été menées en 2012 par les agents de sensibilisation et de maintenance : mars et octobre à Bourges et septembre à Saint-Germain du Puy.
Cela a représenté près de 102 jours de travail et près de 1 948km parcourus. Plus de 54% des foyers concernés ont été vus. Cela a permis de remettre les documents de sensibilisation (mémo tri et calendrier de collecte) et de faire connaître les actions de Bourges Plus en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers.
- ✓ **la mise en place et l'entretien des colonnes d'apport volontaire sur tout le territoire** :
Ils ont procédé à des opérations de petite maintenance (changement des opercules et des adhésifs, réparation,...) sur les colonnes d'apport volontaires du territoire.

1-4 -Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service

Par délibération du Bureau Communautaire du 2 février 2010, il a été décidé de fixer à 1 100 litres par semaine le volume maximum de déchets non ménagers (déchets d'entreprise) susceptibles d'être pris en charge dans le cadre de la collecte organisée par la Communauté d'Agglomération sans sujétions techniques particulières. Au-delà de ce volume, les déchets sont assimilés à des déchets industriels et commerciaux dont la responsabilité de traitement incombe au producteur.

1-5 Traitement

Les principales installations de réception des déchets collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges sont les suivantes :

1-5-1 Centres de Tri

Les déchets recyclables secs collectés sur Bourges Plus sont triés dans deux installations différentes :

- **Centre de tri de Sita**

Le centre de tri est situé sur la commune de Bourges, allée Evariste Gallois. Il est exploité par la société Sita.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral du 6 octobre 1998.

Les déchets acceptés sont les papiers, les matières plastiques et tout produit provenant des collectes sélectives de déchets ménagers

Il a une capacité annuelle de réception de 7 800 tonnes.

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés ont représenté en 2012, 1052.42 tonnes et proviennent des déchets recyclables secs des secteurs nord et sud.

- **Centre de tri Véolia**

Le centre de tri est situé sur la commune de Bourges, route des Quatre Vents. Il est propriété de la société Véolia.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral du 16 février 2005.

Les déchets acceptés sont les papiers, les matières plastiques et tout produit provenant des collectes sélectives de déchets ménagers.

Il a une capacité annuelle de réception de 15 000 tonnes.

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés représentent en 2012 3 528.54 tonnes et proviennent des déchets recyclables de Bourges et de Saint-Germain du Puy.

1-5-2 Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) :

Cette installation, située route des Quatre Vents à Bourges, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bouges Plus au 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit d'une installation de traitement par compostage des ordures ménagères résiduelles et de déchets verts produisant un compost urbain.

La société Energy Déchets en est l'exploitant jusqu'au 8 février 2013.

C'est une Installation classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 13 août 2007.

En 2012, 31 613.68 tonnes a été traité, qui se décomposent en :

- 23 957.64 tonnes d'OMr des communes de la Communauté d'Agglomération de Bourges,
- 338.66 tonnes de déchets assimilables aux OMr principalement déposés par les services municipaux de la Ville de Bourges.
- 2 930.08 tonnes d'OMr de structures intercommunales extérieures à la Communauté d'Agglomération : la Communauté de Communes des Villages de la Forêt, la Communauté de Communes du Dunois,
- 4 387.30 tonnes de déchets verts des Services Techniques de Saint-Germain du Puy et de Bourges et des déchèteries des Danjons et des Quatre Vents.

En sortie, les refus de compostage (part des OMr non fermentescibles) ont représenté 16 293.49 tonnes, soit 51.54% du tonnage entrant. Cette proportion varie entre 46 et 53 % depuis 2002. Ce déchet est envoyé au Centre de Stockage de Déchets Non dangereux de Saint-Palais.

8 971.8 tonnes de compost ont été produites. Le compost produit n'est pas conforme à la norme NFU 44051. Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2010, la société Energy Déchet est autorisée à épandre le compost produit dans le cadre d'un plan d'épandage pour une durée de cinq ans.

Les 31 613.68 tonnes traitées par le CTVD se répartissent donc en :

- 8 971.8 tonnes de compost soit 28%,
- 16 293 tonnes de refus enfouis soit 51.54, 10%
- le reste de pertes (évaporation, CO2) normales liées au processus de compostage.

1-5-3 Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND)

Une part des déchets produits sur le territoire doivent être, après tri, enfouis. Deux installations sont utilisées :

- **CSDND de Saint-Palais**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Veolia.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1.75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés représentent 22 239.89, tonnes en 2012 soit :

- 16 293 tonnes : refus de compostage du CTVD,
- 3 770.98 tonnes : tout venant des déchèteries des Danjons et des Quatre Vents,
- 2 103.16 tonnes : résidus urbains de la Ville de Bourges déposés au quai de transfert et de Saint-Germain du Puy amenés directement au CSDND
- 72.26 tonnes : encombrants de Bourges et de Saint-Germain du Puy.

- **CSDND d'Orval**

Le CSDND de classe 2 est située sur la commune d'Orval (18). Il est propriété de la société Sita.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 1999 pour une durée de 27 ans.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals.

Il a une capacité totale de 1 080 000 tonnes, avec un maximum annuelle de 40 000 tonnes.

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés représentent 1 072.15 tonnes en 2012, soit :

- 556.82 tonnes : tout venant de la déchèterie de Saint-Doulchard,
- 515.33 tonnes : tout venant des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint Just.

1-5-4 Quai de transfert

Le quai de transfert est situé sur la commune de Bourges, route des Quatre Vents. Il est propriété de la société Véolia.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral du 16 février 2005.

Les déchets admis sont les déchets ménagers, résidus urbains, déchets d'autres installations classées, déchets banal.

Il a une capacité annuelle de réception de 15 000 tonnes, dont 10 000 tonnes de déchets banals.

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés représentent 5 906.46 tonnes en 2012, soit :

- 3 770.98 tonnes : tout venant des déchèteries des Danjons et des Quatre Vents,
- 2 063.22 tonnes : résidus urbains de la Ville de Bourges,
- 49.58 tonnes : encombrants de Bourges,
- 22.68 tonnes : encombrants de Saint-Germain du Puy.

Ces déchets sont ensuite transportés pour être enfouis dans le CSDND de Saint-Palais.

2 - INDICATEURS FINANCIERS

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement.

Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la précollecte (fourniture et maintenance des colonnes d'apport volontaire, bacs roulants et sacs),
- La sensibilisation des usagers.

2-1 Les modalités d'exploitations

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat sont les suivantes :

	Territoire	Prestataires	Coût 2012 (HT)
Traitement des OMr	Bourges Plus	Energy Déchets	1 794 493.36
Enfouissement des refus de compostage	Bourges Plus	Véolia	1 555 230.42
Collecte des OMr	Bourges Plus	Véolia + NCI	1 855 100.76
Collecte des emballages ménagers	Bourges Plus	Véolia + SITA	1 409 075.64
Collecte et tri du verre	Bourges Plus	Soreca	137 555.21
Exploitation de la déchèterie des Quatre Vents	Bourges Plus	Energy Déchet + Véolia	541 981.07
Exploitation de la déchèterie des Danjons	Bourges Plus	Véolia	375 679.78
Exploitation de la déchèterie de Saint-Doulchard	Bourges Plus	Véolia + SITA + NCI + SEPCHAT	203 608.37
Exploitation de la déchèterie de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just (hors gardiennage en régie)	Bourges Plus	SITA + NCI + SEPCHAT	147 914.70

2-2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses réelles en section de fonctionnement pour 2012 s'est élevé à 9 764 015 €.

Les charges à caractère général ont représenté 9 171 903.26 €

La majeure partie des recettes du service collecte et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2012 s'est élevé à 9 221 445€.

2-3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges a instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an. Le principe de la facturation se fera sur la base d'une contractualisation avec chaque producteur de déchets non ménagers collectés par les services de l'agglomération sans sujétions techniques particulières (art L 2224-14 du CGCT).

2-4 Produits des droits d'accès aux centres de traitement par des collectivités clientes

Le CTVD a traité en 2012, 2 930.08 tonnes d'OMr provenant de structures intercommunales extérieures à la Communauté d'Agglomération :

- La Communauté de Communes du Dunois dans le cadre d'une convention jusqu'en février 2013,
- La Communauté de Communes des Villages de la Forêt dans le cadre d'un marché de prestation jusqu'au 31 mai 2013

Les recettes ont représenté 356 323.78€ en 2012 pour un tonnage déposé de 2 930.08 tonnes d'OMr.

2-5 Montant des aides reçues par les éco organismes

Dans le cadre des contrats passés avec les éco-organismes (Eco-Emballages, OCAD3E, ..), une recette totale de 681 207.79 € a été perçue en 2012.

2-6 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les déchets d'emballages triés dans le cadre du contrat avec Eco-Emballages, ainsi que le papier collecté, le carton et la ferraille déposés en déchèterie font l'objet de rachat de la part de repreneurs.

En 2012, cela a représenté une recette d'un montant de 509 159.40€.

ANNEXES

Annexe 1 : Collecte

- Secteurs de collecte des déchets ménagers en 2012

Annexe 2 : Déchèteries

- Horaires d'ouverture
- Déchets accueillis

Annexe 3 : Traitement

- Synoptique de fonctionnement du CTVD
- Bilan des analyses du compost

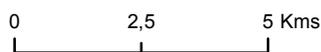
Annexe 4 : Financement

- Etat de répartition de la TEOM, section de fonctionnement (extrait du compte administratif 2012)



Les secteurs de collecte sélective

-  Bourges
-  Saint Germain Du Puy
-  Nord
-  Sud



DECHETERIES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE**Danjons et Quatre Vents**

<u>ÉTÉ et HIVER</u>		
JOURS	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRES-MIDI
Lundi	10H - 12H	14H - 18H
Mardi	10H - 12H	14H - 18H
Mercredi	10H - 12H	14H - 18H
Jeudi	10H - 12H	14H - 18H
Vendredi	10H - 12H	14H - 18H
Samedi	10H - 12H	14H - 18H
Dimanche	10H - 12H	FERME

DECHETS ACCEPTES :

DEEE (Déchets Electriques, Electroniques et Electroménagers)

Tout venant Bois

Cartouches d'imprimante

Gravats Amiante liée inerte

Piles

Cartons Déchets Ménagers Spéciaux

Papiers, journaux, magazines

Ferraille Batteries

Pneus

Verre Huile Végétale

Huile moteur Emballages recyclables

Végétaux

*Accès interdit aux professionnels et aux établissements publics - Accès réservé aux véhicules légers (VL).***SAINT-DOULCHARD**

<u>ÉTÉ (à partir du 1er avril)</u>		
JOURS	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRES-MIDI
Lundi	FERME	14H - 18H
Mardi	FERME	
Mercredi		14H - 18H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H - 12H	
Samedi	9H - 12H	14H - 18H
Dimanche	9H - 12H	FERME

<u>HIVER (à partir du 02 novembre)</u>		
JOURS	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRES-MIDI
Lundi		14H - 16H30
Mardi	FERME	
Mercredi		14H - 16H30
Jeudi	FERME	
Vendredi	FERME	
Samedi	9H30 - 12H	14H - 16H30
Dimanche	9H30 - 12H	

*Accès interdit aux professionnels et aux établissements publics - Accès réservé aux véhicules légers (VL).***SAINT-JUST - TROUY - LA CHAPELLE SAINT-URSIN**

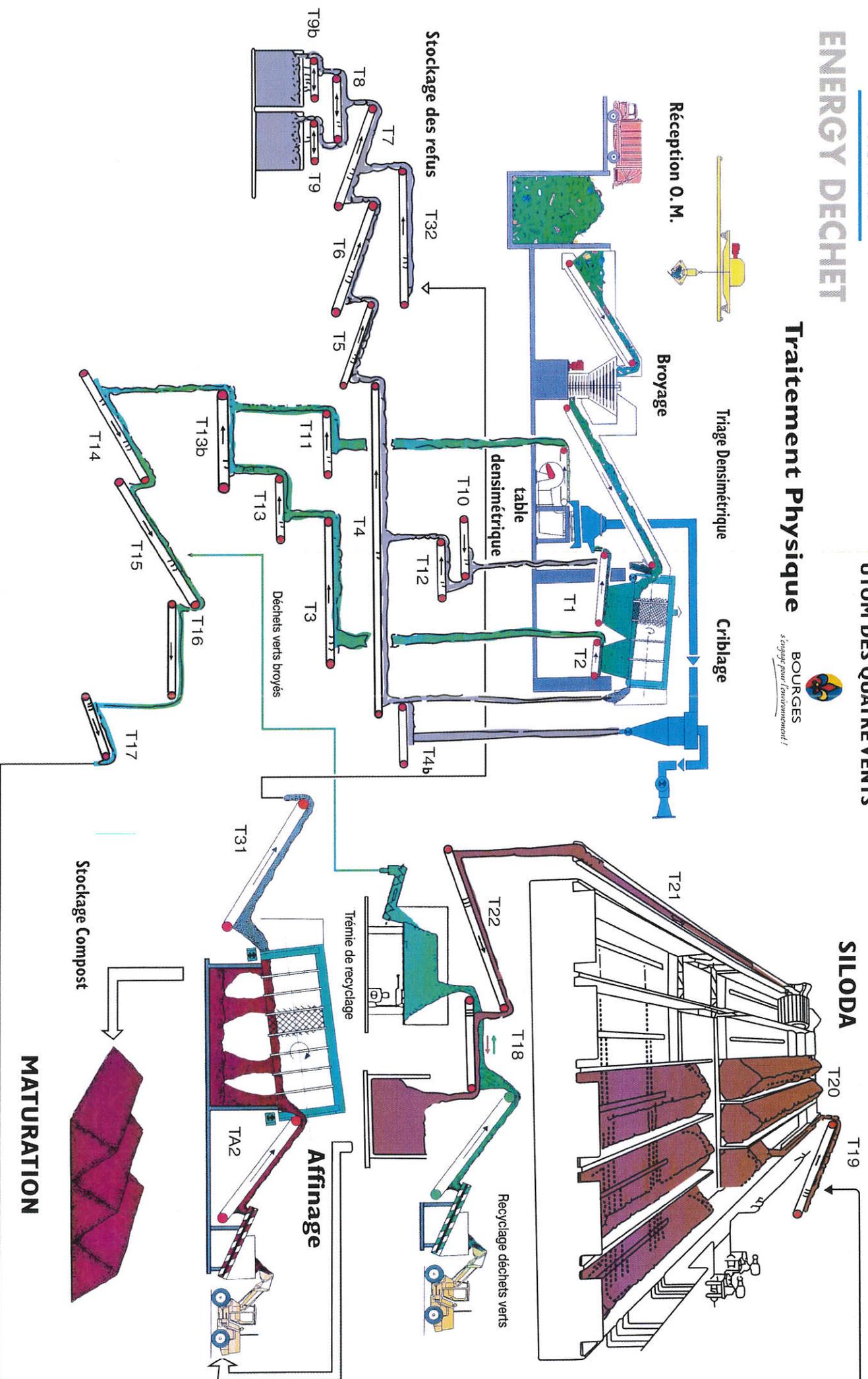
<u>ÉTÉ (à partir du 1er avril)</u>		
JOURS	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRES-MIDI
Lundi	9H - 12H	15H - 18H
Mardi	FERME	
Mercredi		15H - 18H
Jeudi	FERME	
Vendredi		15H - 18H
Samedi	9H - 12H	15H - 18H
Dimanche	FERME	

<u>HIVER (à partir du 02 novembre)</u>		
JOURS	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRES-MIDI
Lundi	9H - 12H	14H - 17H
Mardi	FERME	
Mercredi		14H - 17H
Jeudi	FERME	
Vendredi		14H - 17H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H
Dimanche	FERME	

Accès interdit aux professionnels et aux établissements publics - Accès réservé aux véhicules légers (VL).

Déchets acceptés	4 Vents	Les Danjons	St Doulchard	La Chapelle	Trouy	Saint-Just
Tout Venant	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne
Ferraille	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne
Gravats	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne
Cartons	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne
Piles	Futs	Futs	Futs	Futs	Futs	Futs
Pneus	Rack	Rack	Rack	Rack	Rack	Rack
Bois	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne
Végétaux	Benne	Benne	Plate Forme	Benne + au sol	Benne + au sol	Benne + au sol
Huile moteur usagée	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve
Huile alimentaire usagée	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve
Cartouche d'imprimante	O	O	O	O	O	O
Verre	Colonne d'apport volontaire					
Papiers, journaux, magazines	Colonne d'apport volontaire					
Emballages recyclables	Bac roulant	Colonne d'apport volontaire				
Batteries	Caisse	Caisse	Caisse	Caisse	Caisse	Caisse
Amiante liée inerte	Benne	Benne	N	N	N	N
Déchets ménagers spéciaux	local grillagé	local grillagé	local grillagé	N	N	N
Déchets d'Equipement Electronique et Electrique	A plat	A plat	N	N	N	N
Professionnels	N	N	N	N	N	N

Traitement Physique



3 - Analyses compost urbain

ANALYSES COMPOST													
Année 2012													
Sur brut	NFU 44 051												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	MOYENNES
Matières sèches	70.7	58.9	76.0	71.8	66.4	74.2	69.9	74.4	77.7	61.2	68.4	79.7	70.78
Humidité	29.3	41.1	24.0	28.2	33.6	25.8	30.1	25.6	22.3	38.8	31.6	20.3	29.23
Ph	8.00	7.90	7.70	7.60	7.60	7.80	7.40	7.60	7.40	7.20	7.60	8.10	7.63
C/N	25.2	27.0	15.3	25.8	22.2	22.7	23.1	20.6	18.3	20.4	17.2	22.2	21.67
Matière organique	41.3	56.1	31.2	54.1	45.7	48.5	46.1	46.0	39.5	44.6	35.1	50.0	44.85
Azote Total (N)	>1	0.760	1.000	0.840	0.840	10.100	0.800	1.020	0.980	0.790	0.910	1.000	0.92
N ammoniacal	0.060	0.260	0.020	0.440	0.020	0.640	0.001	0.110	0.070	0.070	0.190	0.110	0.17
Phosphore (P2O5)	0.560	3.510	0.490	4.740	0.490	5.530	0.420	0.530	0.430	0.430	4.990	0.530	1.89
Potasse (K2O)	>1	0.600	5.190	6.870	0.550	6.960	0.630	0.700	0.590	0.460	7.250	0.690	2.60
Magnésium (MgO)	0.740	4.290	0.870	5.380	0.700	6.920	0.610	0.570	0.660	0.510	5.270	0.760	2.27
Calcium CaO	5.790	55.300	7.660	59.300	6.170	61.700	5.750	6.030	6.670	5.480	75.200	7.550	25.22
Sodium Na2O	0.510	2.820	0.400	3.700	0.520	5.690	0.420	0.350	0.370	0.400	3.420	0.650	1.60
Soufre	0.570	3.440	0.490	4.830	0.720	5.790	0.570	0.470	0.420	0.370	4.650	0.670	1.92
Eléments traces métalliques (mg/kg)/sec													
Chrome	120	37.2	23.4	19.6	27.3	37.9	36.9	37.1	76.0	66.0	63.6	123.0	48.83
Cuivre	300	154.0	168.0	95.7	134.0	156.0	155.0	137.0	134.0	252.0	129.0	191.0	149.44
Nickel	60	37.3	17.0	24.9	31.2	36.7	20.0	25.9	38.9	54.4	176.0	78.0	46.65
Zinc	600	597.0	397.0	417.0	619.0	661.0	577.0	468.0	440.0	729.0	520.0	658.0	538.83
Cadmium	3	3.8	1.2	3.4	3.2	3.0	1.9	2.5	1.8	2.2	5.2	3.1	2.82
Ploomb	180	196.0	63.1	112.0	271.0	176.0	165.0	229.0	501.0	181.0	160.0	137.0	195.01
Mercur	2	0.4	0.3	0.8	0.5	0.5	0.3	0.2	0.8	0.4	0.2	0.8	0.47
Sélénium	12	0.5	0.6	0.8	1.0	0.7	0.7	0.6	0.5	1.0	0.5	0.6	0.68
Arsenic	18	1.8	1.8	1.8	3.3	3.1	1.2	1.6	2.4	6.5	3.1	2.0	2.55
Molybdène	18	2.7	1.3	1.4	1.6	2.4	2.6	1.7	1.8	0.3	4.6	8.5	2.62
Micro-polluants organiques (mg/kg)/ sec													
Somme des 7 PCB	0.8			0.07						0.07			0.07
Fluoranthène	4			0.26						0.32			0.29
Benzo(b)fluoranthène	2.5			0.12						0.10			0.11
Benzo(a)pyrène	1.5			0.05						0.05			0.05
Pathogènes													
Helminthes, par triple filtration				0.000						0.000			0
Recherche salmonella (ert.)				0.000						0.000			0
Inertes													
Lourds > 5mm				11.4						9.6			10.50
Légers > 5 mm	0.3			0.29						0.25			0.27
Verres et métaux > 2mm	2			9.4						10.5			9.95
Plastiques durs textile > 5mm	0.8			2.57						2.87			2.72
Inertes totaux				30.75						34.06			32.41

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	9 171 903,26
60611	Eau & assainissement	237,70
60612	Energie-électricité	2 030,91
60628	Autres fournitures non stockées	59,94
60631	Fournitures d'entretien	872,28
60632	F. de petit équipement	535,81
60636	Vêtements de travail	1 600,52
6068	Autres matières et fournitures	54 842,85
611	Contrats prestations services	9 030 845,87
6135	Locations mobilières	1 624,77
61521	Entretien de terrains	4 269,29
61522	Entretien de bâtiments	5 885,21
61523	Entretien de voies et reseaux	2 156,75
61551	Entretien matériel roulant	11 781,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 243,70
6156	Maintenance	2 093,00
6231	Annonces et insertions	975,17
6236	Catalogues et imprimés	18 296,38
6281	Concours divers (cotisations)	996,32
6288	Autres services extérieurs	3 747,19
6358	Autres droits	17 828,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	569 067,65
6331	Versement de transport	3 604,67
6332	Cotisations au FNAL	1 594,10
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	5 424,80
64111	Rémunération principale (PT)	299 901,15
64112	N.B.I. sup. familial traitement	9 646,74
64118	Autres indemnités (PT)	90 695,83
64131	Rémunération	16 425,39
6451	Cotisations à l'URSSAF	61 445,30
6453	Cotisations caisses retraite	77 950,60
6454	Cotisations ASSEDIC	1 027,30
6458	Cotisations autres organismes	1 337,15
6488	Autres charges	14,82
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	22 667,23
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 272,68
66112	ICNE rattachés	-1 605,45
67	Charges exceptionnelles	377,55
673	Titres annulés (exerc.ant)	377,55
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		9 764 015,69
042	Opérat° ordre transfert entre sections	47 564,20
6811	Dotations aux amortissements	47 564,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		47 564,20
TOTAL GENERAL		9 811 579,89

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		9 221 445,00
7331	Taxe enlèv.ordures ménagères	9 221 445,00
Dotations et participations reçues		1 037 531,57
74758	Particip des autres groupements	356 323,78
7478	Autres organismes	681 207,79
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		536 249,18
70	Produits services, domaine et ventes div	509 159,40
7078	Autres marchandises	227 944,20
70781	Vente de marchandises avec TVA	281 215,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	27 089,78
7788	Produits exceptionnels divers	27 089,78
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		10 795 225,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		10 795 225,75

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		85 445,54
1641	Emprunts en euros	85 445,54
Acquisitions d'immobilisations		527 490,58
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 26		527 490,58
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		612 936,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		612 936,12

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		58 955,43
10222	FCTVA	46 048,31
1313	Subv.équip.transf.département	12 907,12
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		58 955,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections	47 564,20
281788	Autres immos reçues	36 454,24
28183	Matériel de bureau informatique	944,00
28188	Autres immos corporelles	10 165,96
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		47 564,20
TOTAL GENERAL		106 519,63

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Résultat de fonctionnement 2012	983 645.86
Résultat antérieur	1 425 445.65
Résultat de clôture 2012	2 409 091.51 a
Soldé d'exécution invt 2012	-506 416.49
Solde antérieur	-148 161.39
Solde de clôture 2012	-654 577.88 b
Restes à réaliser en dépenses invt	1 108 307.76 c
Fonds de roulement après reports	646 205.87 a+b-c